



HAL
open science

Licence professionnelle Gestion de la santé des plantes

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Gestion de la santé des plantes. 2016, Université d'Angers. hceres-02039347

HAL Id: hceres-02039347

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039347v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Gestion de la santé des plantes

- Université d'Angers – UA (déposant)
- Agrocampus Ouest - Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Science, technologie et ingénierie

Établissement déposant : Université d'Angers - UA

Établissement cohabilité : Agrocampus Ouest - Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

Cette licence professionnelle (LP), créée en 2010, a pour objectif de former des spécialistes de la protection des végétaux, ayant acquis à l'issue de leur formation des bonnes connaissances en productions végétales, notamment spécialisées, capables de proposer et mettre en œuvre des méthodes de lutte contre les différents parasites, chimiques et alternatives, techniquement satisfaisantes, économiquement viables, respectueuses de l'environnement et de la santé publique.

Les neuf unités d'enseignement (UE) du cursus de formation, y compris le projet tuteuré de 130 heures et le stage de 3 mois minimum, permettent d'acquérir les connaissances théoriques de base ainsi que des compétences dans le domaine des bio-agresseurs et de leurs mécanismes de résistances aux pesticides, des produits phytosanitaires et de leur gestion ainsi que celles nécessaires en matière de lutte alternative aux pesticides. L'approche globale de l'entreprise est abordée ainsi que les questions de risques et réglementation. Le cursus comporte également de l'informatique et des bio-statistiques ainsi que de l'anglais scientifique et technique et de l'expression/communication. Depuis 2015, elle est accessible en contrat de professionnalisation et cinq places sont réservées pour la formation continue.

Cette formation répond aux orientations du ministère en charge de l'agriculture et notamment celle du plan « Ecophyto II » qui réaffirme l'objectif de réduction de 50% du recours aux produits phytopharmaceutiques en France en dix ans, conformément aux exigences de la directive européenne 2009/128. Elle s'insère dans un tissu économique local très riche dans le domaine du végétal qui s'appuie sur le pôle angevin de compétitivité à vocation mondiale « Végépolys ». Ce dernier regroupe plusieurs filières de la production végétale des Pays de la Loire : l'horticulture, la semence, le maraîchage, l'arboriculture, la vigne, les plantes médicinales (santé, beauté, bien-être) ou encore les champignons.

Synthèse de l'évaluation

Cette LP évolue au sein d'un environnement scientifique, technique et professionnel très favorable. Plusieurs acteurs du secteur professionnel (Chambre d'agriculture, Organisation nationale de la protection des végétaux, Bureau horticole régional, Agence nationale de sécurité sanitaire, etc.) ont participé à l'élaboration générale et à la mise en place de la maquette de la formation. Ils interviennent dans les enseignements et constituent une équipe pédagogique et de perfectionnement visant à assurer la cohérence d'ensemble et à faire évoluer la formation.

Le nombre total d'heures hors projet tuteuré et stage est de 420 heures, ce qui est conforme à l'arrêté de 1999 sur les LP. La construction du cursus est cohérente et l'ensemble des contenus permet d'atteindre les objectifs de cette formation.

Si en matière de formation comparable de niveau II, il existe dans le Grand Ouest une seule LP à l'UBO (Université de Bretagne Occidentale) portée par son IUT (Institut universitaire de technologie) de Quimper, la LP *Protection des cultures et développement durable*, l'attention des responsables de l'université d'Angers est attirée sur le nombre très important de formations de niveau II portant sur le thème du végétal avec des sous-objectifs assez comparables (Exemples : *Protection des cultures, Agriculture biologique, Biologie analytique et expérimentale des microorganismes*). De nombreuses mutualisations seraient certainement opportunes et à étudier dans le cadre de la future COMUE (Communauté d'universités et d'établissements) Université Bretagne Loire (UBL).

L'équipe pédagogique est constituée de 16 enseignants-chercheurs de l'université d'Angers, 5 enseignants-chercheurs d'Agrocampus Ouest et de 21 intervenants extérieurs. Sur le volume horaire total hors projet tuteuré (420 heures), environ 65% des enseignements sont assurés par les enseignants de l'UFR (Unité de formation et recherche) Sciences, d'Agrocampus Ouest, du lycée agricole du Fresne et par des intervenants de l'INRA (Institut national de la

recherche agronomique) d'Angers, et 35% par des professionnels. Toutefois, les tableaux fournis en annexes, de même que la liste de tous les intervenants ne permettent pas de vérifier ces déclarations.

Cette LP est actuellement prise en charge par deux responsables pédagogiques de l'université d'Angers, dont l'un est président de jury. Un enseignant référent de l'établissement cohabilité (Agrocampus Ouest) est co-responsable de la formation.

Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an à l'issue du jury final d'examens. Il est constitué d'au moins cinq membres, les deux responsables pédagogiques de la formation (enseignants dans la formation), un enseignant de l'établissement cohabilité (coresponsable de formation, Agrocampus Ouest), trois professionnels de l'équipe pédagogique.

Le conseil de perfectionnement n'est cependant pas encore bien formalisé.

Depuis sa création en 2010, les effectifs de cette LP se situent entre 14 et 20 étudiants avec cinq places réservées pour la formation continue (non utilisées jusqu'à présent). Depuis 2015, la formation est accessible en contrat de professionnalisation. Les étudiants sont en grande majorité issus de régions autres que les Pays de la Loire et la répartition suivant le diplôme d'origine est de 50% de DUT (Diplôme universitaire de technologie), 40% de BTS (Brevet de technicien supérieur) et 10% autres dont des L2 (deuxième année de licence générale). Cela révèle une bonne attractivité pour un public diversifié.

Le supplément au diplôme n'est pas fourni. Par ailleurs, la mise en place de la semestrialisation avec un jury obligatoire au semestre, n'est pas aboutie.

Les taux de réussite sont bons (aux environs de 100%). L'insertion professionnelle n'est pas à la hauteur des résultats espérés et l'on note des poursuites d'études relativement importantes (7 en 2011-2012 sur 13 répondants à l'enquête, 7 en 2012-2013 sur 20 répondants et 6 en 2013-2014 sur 8 répondants). Par ailleurs, en l'absence de données sur les emplois réellement occupés par les diplômés, il n'est pas possible de porter une appréciation sur la qualité de l'insertion (adéquation entre les objectifs de formation et les emplois), ce qui est regrettable.

Il est indispensable pour les responsables de cette formation de se pencher sur les causes de la faiblesse de cette insertion professionnelle et des poursuites d'études anormalement élevées. Elles peuvent trouver leur origine dans la trop forte spécialisation de la formation, les diplômés étant alors en concurrence sur le marché de l'emploi avec d'autres LP productions végétales, des ingénieurs et des masters. Cette formation pourrait aussi constituer une passerelle très attractive pour alimenter des masters. Une mutualisation entre un certain nombre de LP productions végétales serait alors souhaitable, par exemple autour d'un bloc commun et des parcours spécialisés. Toutefois, une analyse fine des besoins réels en compétences de niveau II dans la spécialité est à envisager.

Points forts :

- Formation évoluant dans un contexte très favorable : grande diversité des productions végétales en Pays de la Loire, présence du pôle de compétitivité à vocation internationale « Végépolys » et de nombreux organismes de recherche (INRA) et d'enseignement liés au végétal.
- Objectifs de la formation en cohérence avec les orientations du ministère en charge de l'agriculture, notamment relatifs à la formation de professionnels capables de raisonner la santé des plantes dans un contexte de réduction des pesticides.
- Formation bien structurée, claire et très lisible avec une cohérence du contenu des UE et une bonne articulation entre elles.

Points faibles :

- Insertion professionnelle peu convaincante, se dégradant d'une année sur l'autre.
- Poursuite d'études élevée.
- Absence de nombreuses données fiables et exploitables pour le pilotage telles celles relatives aux professionnels impliqués, aux recrutements et aux emplois réellement occupés par les diplômés.
- Absence de dispositif de suivi de l'acquisition des compétences.
- Conseil de perfectionnement pas encore très opérationnel.

Recommandations :

L'objectif de cette LP est bien adapté à la représentation importante du secteur « végétal » en Pays de la Loire et à l'ambition de réduction de l'utilisation des pesticides. Cependant, il semble indispensable que les responsables de cet établissement et ceux des différentes LP liées au végétal réfléchissent ensemble, de concert avec les professionnels, aux modalités permettant de rendre ces formations plus cohérentes et plus efficaces.

Cette réflexion d'ensemble passerait par une étude quantifiée des différents besoins en compétences de niveau II dans le domaine du végétal puis de la définition d'objectifs communs et particuliers de formation. Le résultat final pourrait se traduire par un regroupement en une « LP du végétal » possédant un tronc commun et plusieurs parcours de spécialité. Cette réflexion élargie au Grand Ouest pourrait être menée par la COMUE UBL.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Cette licence professionnelle, créée en 2010, a pour objectif de former des spécialistes de la protection des végétaux ayant acquis à l'issue de leur formation les connaissances et compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance du secteur végétal et de son organisation, en particulier dans le domaine des productions végétales spécialisées. - Capacité d'identifier et de diagnostiquer des problèmes phytosanitaires. - Capacité à proposer et mettre en œuvre des méthodes de lutte techniquement satisfaisantes, économiquement viables, respectueuses de l'environnement et de la santé publique. - Bonne connaissance des méthodes de protection alternatives à la lutte chimique et être capable d'en assurer la mise en œuvre. - Bonne connaissance des aspects réglementaires du secteur de la santé des plantes et d'homologation des produits phytosanitaires. <p>Ces connaissances et ces compétences sont bien décrites au sein de la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).</p> <p>Cette formation répond parfaitement aux orientations du ministère en charge de l'agriculture et notamment du plan « Ecophyto II » qui réaffirme l'objectif de réduction de 50% du recours aux produits phytopharmaceutiques en France en dix ans conformément aux exigences de la directive européenne 2009/128.</p> <p>Le nombre total d'heures hors projet tuteuré et stage est de 420 heures ce qui est conforme à l'arrêté de 1999 sur les LP. La construction du cursus est cohérente, l'ensemble des contenus permet d'atteindre les objectifs de cette formation.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La LP <i>Gestion de la santé des plantes</i> est spécialisée dans le domaine du végétal, plus particulièrement celui des cultures spécialisées. Elle semble bien implantée dans le tissu économique local en répondant à des besoins de compétences locales et régionales et peut s'appuyer sur un réseau d'entreprises important avec l'existence du Pôle angevin de compétitivité « Végépolys » à vocation mondiale. Il regroupe plusieurs filières de la production végétale des Pays de la Loire : l'horticulture, la semence, le maraîchage, l'arboriculture, la vigne, les plantes médicinales (santé, beauté, bien-être), les champignons. On dénombre plus de 4000 entreprises du végétal en Pays de la Loire employant plus de 30 000 personnes.</p> <p>Plusieurs acteurs du secteur professionnel (Chambre d'agriculture, Organisation nationale de la protection des végétaux, Bureau horticole régional, Agence nationale de sécurité sanitaire, etc.) ont participé à l'élaboration générale, à la mise en place de la maquette de la formation et interviennent dans les enseignements. Ils constituent une équipe pédagogique et de perfectionnement visant à s'assurer de la cohérence des enseignements et à faire évoluer la formation.</p> <p>D'autres formations dans ce domaine sont proposées au niveau régional (UFR Sciences, IUT, UFR lettres). Si en matière de formation comparable de niveau II il existe, dans le grand ouest une seule formation portée par l'UBO - IUT Quimper, <i>Protection des cultures et développement durable</i> ; il convient toutefois d'attirer l'attention des responsables de l'université d'Angers sur le nombre très important de formations de niveau II portant</p>

	<p>sur le thème du végétal avec des sous-objectifs assez comparables (Exemple : <i>Protection des cultures et agriculture biologique</i> ou encore <i>Biologie analytique et expérimentale des microorganismes, du végétal et de l'animal</i>). De nombreuses mutualisations seraient certainement opportunes.</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe pédagogique est solide et est constituée d'enseignants-chercheurs (EC) de l'université d'Angers (16), d'Agrocampus (5) et de professionnels (21). L'équipe de pilotage comprend deux EC de l'université et un EC référent d'Agrocampus Ouest.</p> <p>Sur le volume horaire total hors projet tuteuré (420 heures), environ 65% des enseignements sont assurés par les enseignants de l'UFR Sciences, d'Agrocampus Ouest, du lycée agricole du Fresne et par des intervenants de l'INRA d'Angers et 35% par des professionnels.</p> <p>Cependant, les tableaux fournis en annexes, de même que la liste de tous les intervenants, ne permettent pas de vérifier ces déclarations. En effet, le dossier fourni ne comporte pas de tableaux récapitulatifs précisant la répartition des enseignants (de l'établissement et d'autres établissements) et le nombre d'heures attribué à chacun, pas plus que le détail des intervenants professionnels (origine, nombre d'heures).</p> <p>Un conseil de perfectionnement se réunit une fois par an à l'issue du jury final d'examens. Il est constitué d'au moins cinq membres, les deux responsables pédagogiques de la formation (enseignants dans la formation), un enseignant de l'établissement cohabilité (coresponsable de formation, Agrocampus Ouest), trois professionnels de l'équipe pédagogique.</p> <p>Il ne semble pas que le conseil de perfectionnement soit encore bien formalisé.</p>
Effectifs et résultats	<p>Depuis sa création, en 2010, les effectifs ont été de 18, 16, 20, 14 et 20 étudiants. Pour satisfaire les besoins en perfectionnement des professionnels, cinq places sont réservées pour la formation continue (FC) (pas de candidat jusqu'à présent) et depuis la rentrée de 2015, elle est accessible en contrat de professionnalisation.</p> <p>Les taux de réussite sont excellents, de l'ordre de 100%.</p> <p>D'après les tableaux fournis en annexes, et contrairement aux déclarations contenus dans le dossier, l'insertion professionnelle n'est pas à la hauteur des résultats espérés et l'on note des poursuites d'études relativement importantes : 6 en emploi et 7 en poursuite sur 13 répondants à l'enquête pour la promotion 2011-2012, 13 en emploi et 7 en poursuite sur 20 répondants pour la promotion 2012-2013 et 1 en emploi et 6 en poursuite sur 8 répondants pour la promotion 2013-2014. Par ailleurs, en l'absence de données sur les emplois réellement occupés par les diplômés, il n'est pas possible de porter une appréciation sur la qualité de l'insertion (adéquation objectifs de formation/emplois), ce qui est regrettable.</p> <p>Il est indispensable pour les responsables de cette formation de se pencher sur les causes de la faiblesse de cette insertion professionnelle et des poursuites d'études anormalement élevées. Une analyse fine des besoins réels en compétences de niveau II dans la spécialité doit être envisagée.</p>

Place de la recherche	<p>Les enseignements de la LP <i>Gestion de la santé des plantes</i> sont principalement assurés par les enseignants-chercheurs/chercheurs appartenant à deux laboratoires de recherche : l'IRHS (Institut de recherche en horticulture et semences) qui est l'unité mixte de recherche (UMR) 1345 entre l'INRA, l'Université d'Angers et Agrocampus Ouest et l'IGEPP (Institut de génétique, environnement et protection des plantes, qui est l'UMR 1349 entre l'INRA, l'université de Rennes 2 et Agrocampus Ouest) dont les axes de recherches sont en lien avec la formation.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation est réalisée de façon progressive : UE dédiée à la connaissance de l'entreprise (14 heures), projet tuteuré, par groupe de trois ou quatre sur un sujet proposé par l'entreprise, stage d'une durée de trois à six mois, travaux en laboratoire, visites de terrain et intervention des professionnels au sein de la formation permettent aux étudiants d'être bien préparés aux réalités du monde professionnel dans lequel ils seront appelés à exercer.</p> <p>Les étudiants bénéficient par ailleurs de la « Semaine pro » organisée par l'université d'Angers ainsi que du forum des métiers organisé par</p>

	<p>Agrocampus Ouest sur une journée.</p> <p>La fiche RNCP est jointe au dossier, les connaissances et compétences à acquérir sont bien décrites ainsi que les métiers visés par les diplômés de cette LP.</p>
Place des projets et stages	<p>Le projet tuteuré et le stage correspondent à deux UE et respectent donc l'arrêté de LP de 1999. Les objectifs du projet tuteuré et du stage sont clairement définis. Des conventions sont mises en place avec les entreprises impliquées. Le projet tuteuré est réalisé en groupes de trois ou quatre étudiants avec un encadrement conjoint du tuteur professionnel et du tuteur enseignant. Son évaluation à l'échelle individuelle n'est pas suffisamment précisée d'autant plus que le rapport écrit compte pour 70% de la note finale. Huit ECTS (<i>European credits transfert system</i>) sont attribués au projet tuteuré.</p> <p>La démarche de laisser à l'étudiant de trouver son terrain de stage est intéressante car cela conduit à ce que l'étudiant s'approprie la formation et soit responsabilisé. En s'appuyant sur des offres déposées sur le dispositif Ip'Oline et surtout avec le carnet d'adresses des promotions précédentes, l'étudiant développe le sentiment d'appartenir à un réseau.</p> <p>Il aurait été intéressant de préciser le nombre d'étudiants qui arrivent à trouver un stage par eux-mêmes.</p> <p>Le stage est évalué par une notation du mémoire écrit (65% de la note finale) et de la soutenance orale (35% de la note finale). Douze ECTS sont attribués au stage.</p> <p>De manière générale, les jurys d'évaluation des projets tuteurés et stage semblent trop restreints en nombre de personnes participantes.</p>
Place de l'international	<p>L'ouverture à l'international, bien qu'acceptée par la formation, est quasi nulle dans la pratique. Les stages à l'étranger devraient être plus fortement encouragés avec une véritable politique d'incitation ; le réseau professionnel d'Agrocampus Ouest à l'international devrait le permettre.</p> <p>L'acquisition d'un niveau minimum en langue n'est pas précisée.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Cette formation permet d'attirer des étudiants de divers horizons en particulier à partir des L2 mais le recrutement reste majoritairement à partir de BTS et DUT. 60 dossiers sont reçus pour 20 places disponibles en formation initiale + cinq places en formation continue. Sur les cinq dernières années, la moyenne est de 18 étudiants par promotion. La communication sur cette formation est classique (salons, forums). Le recrutement se fait sur l'ensemble du territoire après examen du dossier de candidature et éventuellement entretien, avec un critère d'évaluation majeur qui est la lettre de motivation décrivant les objectifs professionnels du candidat et ses intérêts pour la formation. L'entretien de recrutement doit être revu sur la forme et être systématique avec des professionnels obligatoirement associés afin d'éviter la baisse des effectifs certaines années liée à l'abandon en début d'année d'étudiants qui réalisent que la formation n'est pas adaptée à leur souhait.</p> <p>Le rapport d'autoévaluation ne fait pas état de mise en place de passerelles en deuxième année de licence générale (L2) mais mentionne les passerelles vers des masters, ce qui est contraire aux objectifs d'une LP et n'est pas à encourager. La maquette prévoit une UE de mise à niveau afin de donner les prérequis à tous les étudiants.</p>

<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Depuis sa création en 2010, tous les étudiants sont inscrits en formation initiale, il n'y a pas d'apprentissage. Cinq places sont réservées à la FC (pas d'inscrit à cette date), et à partir de la rentrée 2015, la formation est accessible en contrat de professionnalisation. A ce stade, une demande de VAE (Validation des acquis de l'expérience) est en cours.</p> <p>Au regard des objectifs de la formation et des attentes des entreprises, les enseignements ont été construits sous forme de cours, travaux dirigés (TD) et travaux pratiques (TP), visites d'entreprises. Les objectifs de chaque UE et le contenu sont clairement donnés, la maîtrise des connaissances à atteindre également.</p> <p>Le numérique est en particulier introduit dans la formation par une UE spécifique dans laquelle, par exemple, sont abordés les outils de travail collaboratif à distance, la présentation des travaux en ligne. Les cours dispensés par les enseignants de la formation sont accessibles sur le réseau de l'université (Moodle) par tous les étudiants.</p> <p>Hormis le projet tuteuré, le stage et les visites de terrain, l'enseignement est en présentiel.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants se fait pour moitié par un contrôle continu et pour l'autre moitié en contrôle terminal écrit. Les modalités de contrôle des connaissances sont fournies et clairement définies.</p> <p>L'évaluation des projets tuteurés et stage est basée sur un rapport écrit et une soutenance orale.</p> <p>La répartition des crédits et les règles de compensation sont cohérentes avec les objectifs recherchés de la formation.</p> <p>Un jury, dont la composition est cohérente, ne se réunit qu'une seule fois, à l'issue des deux semestres, ce qui n'est pas conforme à la réglementation. Aucune explication n'est donnée sur la non mise en place d'un jury à l'issue du premier semestre. Les étudiants qui sont susceptibles d'être en seconde session sur des résultats faibles aux UE théoriques doivent en effet être informés de leur situation durant leur stage.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>La fiche RNCP décrit les connaissances et compétences acquises à l'issue de la formation. Le supplément au diplôme est absent du dossier. Il n'y a pas de dispositif particulier mis en place permettant un suivi de l'acquisition des compétences, juste un échange informel avec les étudiants et les maîtres de stage au moment de la soutenance de stage, ce qui permet aux responsables de la formation d'avoir un retour sur ces acquis. Il serait sans aucun doute intéressant de mieux formaliser ce point, notamment avec la mise en place de l'alternance prévue à la rentrée 2015.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le suivi des étudiants s'appuie sur le système mis en place par l'université d'Angers : enquêtes d'insertion à 6 et à 30 mois après la fin de la formation.</p> <p>Les résultats de ces enquêtes sont fournis en annexes. Si pour une année particulière, l'insertion professionnelle a été bonne, en revanche pour les autres années, la poursuite d'étude augmente. Une analyse plus fine aurait été intéressante et il semble indispensable de mettre en place un dispositif performant de suivi des diplômés : insertion professionnelle avec taux et emplois réellement occupés, poursuites d'études. La connaissance de données sur le marché du travail dans ce secteur semble indispensable : compétences demandées aux différents niveaux (III, II et I) et type d'emplois correspondants.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>A l'issue du jury (première session en juillet), le conseil de perfectionnement se réunit. Sa composition comprend les membres du jury (un président, six enseignants responsables d'UE, trois professionnels) et des enseignants de la formation (tous invités à ce conseil). Les étudiants ne sont pas représentés. Ce conseil vise à dresser un bilan sur le déroulement général de la formation, mettre en évidence des dysfonctionnements et proposer des solutions d'amélioration. A l'issue de ce conseil, un compte-rendu est rédigé par un des responsables de la formation. Il est regrettable de ne pas disposer d'éléments (un compte-rendu par exemple) qui auraient donné des indications sur des évolutions liées aux conclusions de ce conseil.</p> <p>L'évaluation de la formation par les étudiants est très « administrative ».</p>
---	---

Observations de l'établissement

Evaluation des formations

Observations de l'Université d'Angers

Identification de la formation

Champ de formation	Science, technologie et ingénierie
Type (Licence, LP, Master)	LP
Intitulé du diplôme	Gestion de la santé des plantes
Responsable de la formation	T. Guillemette, P. Poupard (UA), Y. Tricault (ACO)

Synthèse de l'évaluation

Introduction de la synthèse de l'évaluation	
Observations	<p>Sur le site angevin, en effet, le nombre de formations autour du végétal est assez élevé. Cependant, ces dernières, à travers des structures comme Végépolys, le pôle végétal et plus récemment le RFI Végétal soutenu par la Région Pays-de-la-Loire, échangent régulièrement et travaillent de concert ce qui permet des complémentarités entre formations qui ne se font pas vraiment en concurrence.</p> <p>Il existe à Angers un cadrage concernant les conseils de perfectionnement. Leur contour n'est pas toujours précisé dans nos auto-évaluations car ils sont susceptibles de changer en fonction des professionnels disponibles. Ils seront mieux formalisés pour la nouvelle accréditation.</p> <p>Attention aux enquêtes qui ne concernent que les « répondants » qui sont justement souvent ceux qui, toujours dans le système, répondent facilement. Nous allons néanmoins sérieusement nous pencher sur cette question et étudier les motivations des futurs étudiants. La LP n'est pas en effet conçue comme un tremplin vers le master mais une vraie formation faite pour une insertion immédiate.</p>

Points faibles	
Observations	Le taux de réponses aux enquêtes institutionnelles est insuffisant pour dire que l'insertion professionnelle se dégrade d'une année sur l'autre.

Recommandations	
Observations	Il n'est pas sûr qu'un regroupement de LP dans le secteur végétal soit une bonne décision (intérêt de cette LP en tant que formation très spécialisée, plutôt qu'une formation « trop généraliste » aux objectifs professionnels mal définis).

Environnement de la formation

Observations	Les autres formations de niveau II sur le végétal à l'Université d'Angers (IUT) et co-habilité avec l'ESA sont complémentaires, elles n'ont pas les mêmes objectifs professionnels (travail en laboratoire, gestion d'entreprises en agriculture biologique, reprise d'exploitations agricoles...). Des mutualisations d'enseignement ont déjà été réalisées avec les 2 formations LP à l'IUT sans de réelles plus-values pour les trois formations.
--------------	--

Place des projets et stages

Observations	Les étudiants trouvent presque tous leur stage par eux-mêmes avec un appui administratif (listing d'entreprises, offres dans ip'oline ..) ; certains ont déjà leur propre réseau (étudiants venant de l'IUT et BTS en particulier). En général, nous aidons un ou maximum deux étudiants par an qui n'arrivent pas à trouver le stage par eux-mêmes.
--------------	--

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Observations	<p>Certains modules en L2 SVG à l'UA (mycologie, physiologie végétale, ...) sont particulièrement indiqués pour les étudiants souhaitant s'inscrire en LP GSP. Dans la nouvelle mouture de Licence proposée pour l'accréditation à partir de 2017, un module « prépro » de deux fois 16h sera proposé en L2. La seconde partie de ce 3PE au S4 consistera en 16h de découverte des métiers liés aux LP et M de l'Université d'Angers. Nous souhaitons motiver nos étudiants qui en ont le profil à s'orienter vers des LP et une insertion professionnelle rapide.</p> <p>Il n'existe pas de passerelles désignées comme telles pour le passage en Master 1 ; les étudiants sortant de la LP ont un bagage solide en protection des plantes et méthodes de lutte ce qui leur permet éventuellement d'être en phase avec certains modules de Master dans le même domaine. Il n'y a aucun encouragement de la part des responsables de poursuivre en Master, mais cela reste un droit des étudiants de faire la demande d'entrée dans ces formations Master. Dans ce cas, le passage n'est absolument pas automatique et passe à travers une commission de validation des acquis comme dans toutes les autres universités.</p>
--------------	--

Evaluation des étudiants

Observations	Un jury à la fin de chaque semestre sera mis en place dans la nouvelle maquette à la place d'un seul jury final
--------------	---

Suivi de l'acquisition des compétences

Observations	Pas d'annexe au diplôme réalisée pour cette formation. Nous travaillons actuellement à la traduction en compétences de nos diplômes avec l'aide de la région. Les descriptifs de tous les éléments constitutifs des nouvelles maquettes y feront référence.
--------------	---

Christian ROBLED0

Président de l'Université d'ANGERS

